



CENTRE SOCIAL
MAISON DE QUARTIER
CHAPRAIS
CRAS
VIOTTE

ASSOCIATION SPORTIVE
D'ÉDUCATION POPULAIRE
À BESANÇON DEPUIS 1965



PROJET EDUCATIF

1. L'Association ASEP.
2. Les objectifs éducatifs.
3. Les modalités de fonctionnement.
4. Les locaux.
5. Les activités.
6. Les moyens humains.
7. Sécurité.
8. Projet éducatif et projet pédagogique au service des parents et de l'équipe l'animateur.

Edition 2021 - 2022

1. L'association ASEP

Créée en 1965 l'ASEP est une association qui propose un panel d'activités aux habitants des quartiers Chaprais, Cras, Viotte et de la ville de Besançon.

Association de quartier depuis 1984 et reconnue maison de quartier en Juin 1995 par la ville de Besançon, elle a pour objet la pratique de l'éducation populaire, sous toutes les formes et pour tout ce qui peut s'y rattacher dans le domaine physique, intellectuel et moral.

2. Les objectifs éducatifs

- * Accueillir tous les jeunes quels que soient leur environnement familial et leurs différences socioculturelles.
- * Permettre aux jeunes d'accéder à des loisirs qui contribuent à leur culture générale.
- * Développer les connaissances et découvertes sur de nouveaux milieux naturels et humains.
- * Développer la solidarité et le respect d'autrui.
- * Permettre à l'enfant d'être acteur de la vie des structures qui l'accueillent.
- * Donner à l'enfant la possibilité de se responsabiliser dans la vie collective.
- * Proposer des séjours qui répondent aux attentes du public.

3. Les modalités de fonctionnement

Les mercredis : Les enfants sont accueillis par les animateurs dans deux écoles : Paul Bert maternelle et Paul Pert élémentaire. Il s'agit d'un accueil à la journée de 8h à 18h avec un repas le midi et un goûter à 16h. Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas.

Les petites vacances et l'été : Les enfants sont accueillis par les animateurs à l'accueil de loisirs de l'ASEP. Il s'agit d'un accueil à la journée de 8h à 18h avec un repas le midi et un goûter à 16h. Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas.

La conception des journées du centre de loisirs s'inscrit dans une perpétuelle adaptation des rythmes de l'enfant. Par la prise en compte de ces rythmes, les journées de centre se construisent en respectant des temps d'activités, des temps calmes, un accueil et un départ échelonné afin que chacun puisse trouver sa place. Ils permettent également de veiller à la sécurité affective, morale et physique des enfants.

Ces différents temps permettent à chacun de vivre tout au long de la journée des temps individuels (temps calmes, temps informels) et des temps collectifs qui mettent en œuvre les objectifs cités ci-dessus.

Mini-séjours : Pendant l'été, nous proposons aux enfants de partir 2 à 3 jours en camping avec les animateurs dans des lieux atypiques à 50 km maximum de la structure. Les inscriptions sont prises au dernier moment pour permettre à chacun de s'inscrire.

Séjours : L'accueil de loisirs propose durant les vacances d'hiver un séjour ski d'une semaine à Les Longevilles Mont d'Or (25) pour un public de 8 à 13 ans. En juillet nous proposons aux enfants de 8 à 12 ans et de 13 à 17 ans de partir une semaine à la base nautique de Bellecin à Orgelet (39) sur 4 semaines. Pour l'espace ado (11-14 ans), l'été est propice aux séjours dans différents lieux avec des thèmes spécifiques pour des activités aquatiques et de plein air.

Organisation de l'inscription des enfants à l'accueil de loisirs :

Les accueils sont ouverts à tous les enfants de 3 à 14 ans à partir du moment où l'enfant est en âge d'être scolarisé et inscrit dans un établissement.

Pour venir à l'accueil de loisirs, l'inscription est obligatoire et s'effectue à l'accueil de l'ASEP de cette manière :

- * Les parents s'informent auprès de notre accueil des dates d'inscriptions.
- * Les salariés s'occupent des inscriptions : ils écrivent sur un cahier le nom de l'enfant, les dates et modalités d'inscriptions à l'accueil.
- * Les parents doivent remplir une fiche d'inscription afin d'obtenir leurs informations et celles de l'enfant. Pendant cette étape, une fiche sanitaire de liaison est transmise aux parents afin d'avoir un suivi sur les vaccins, le régime alimentaire et les allergies.
- * Un règlement lors de l'inscription finalise celle-ci. Le tarif varie en fonction du quotient familial.

L'espace jeune :

Cet accueil est réservé au public lycéen (14-17 ans). Il est encadré par un animateur tout le long de l'année sur 3 temps dans la semaine : le mercredi après-midi, le vendredi soir et le samedi après-midi. L'espace jeune est également ouvert une semaine durant les petites vacances ainsi que plusieurs semaines pendant l'été. Cet espace permet aux enfants qui fréquentaient l'accueil de loisirs, plus jeunes, de continuer de se rencontrer dans un lieu commun afin d'organiser ensemble des activités et des séjours. Des chantiers peuvent être organisés avec l'animateur afin de financer de futurs projets. L'inscription se fait de la même manière que l'accueil de loisirs à l'ASEP ou au Centre des Cultures Urbaines de Besançon.

4. Les locaux

Les mercredis :

École Paul Bert maternelle, 9 rue Duchaillet, pour l'accueil des maternelles (3 à 5 ans). Les enfants et les animateurs ont accès à la salle de motricité, à la salle de sieste, aux toilettes, à la bibliothèque et à la salle de repas.

École Paul Bert élémentaire, 9 rue Narcisse Lanchy. pour l'accueil des élémentaires (6 à 11 ans). Les enfants et les animateurs ont accès à un préau, aux toilettes, au local de sport et à la salle d'art plastique. Les enfants se déplacent avec les animateurs pour rejoindre la salle de repas de l'école maternelle le midi.

Les locaux sont attribués à l'association par la mairie de Besançon.

L'espace jeune / ECCUB :

Centre des Cultures Urbaines de Besançon, 3 chemin des Torcols, pour l'accueil de l'espace jeune (14 à 17 ans). Ils ont accès à la salle de convivialité, à la salle de danse et aux différents

lieux disponibles d'accès aux activités spécifiques (skate, parkour, roller...) si la réservation a été faite par les jeunes.

Les vacances :

ASEP, 22 rue résal, pour l'accueil des publics maternelles, élémentaires et collégiens. Les espaces sont distribués comme suit :

Au rez-de-chaussée :

- * Le hall d'accueil
- * La salle de réunion/informatique disponible pour les activités des maternelles et l'espace ados.
- * La salle de danse pour les activités manuelles des maternelles et également salle de sieste.
- * Le vestiaire du dojo, utilisé comme vestiaire pour les maternelles.
- * Le dojo comme espace de jeu sur différents temps de la journée pour les maternelles.
- * Des toilettes pour les maternelles à côté du Dojo.
- * Le bureau des animateurs où ils peuvent venir prendre leur pause, préparer leur activité et avoir des ressources d'activités.
- * Un vestiaire comme salle de quarantaine et de rangement de matériels de prévention COVID-19.

À l'étage inférieur :

- * Une salle jeux de société pour les élémentaires.
- * Une salle d'art, de ping-pong et de jeux en bois pour les élémentaires.
- * Une salle yoga pour les activités sportives, petits jeux, jeux de construction et détente pour les élémentaires.
- * Une cuisine pour des activités calmes : coloriage, fabrication de bracelets ... Elle est également une salle d'activité pour la cuisine et est accessible pour les élémentaires et les maternelles.
- * Des toilettes pour les élémentaires à côté de la salle Yoga.
- * Une régie où sont stockés le matériel pédagogique et le mobilier réservé à l'accueil de loisirs. Les enfants ont l'interdiction de rentrer dans ce local.

À l'extérieur :

- * La cour est à disposition pour des activités sportives extérieures. Il est nécessaire avant toute activité que les animateurs prennent le temps de fermer les grilles d'accès au parking afin de sécuriser le lieu.
- * Gymnase Résal, 10 rue résal, est réservé par l'association auprès de la ville avant les vacances afin de permettre aux groupes d'enfants d'accéder à un grand espace de jeux sportifs avec leurs animateurs, tant à l'extérieur du gymnase qu'à l'intérieur.
- * Parc de la maison de la famille, 12 rue de la famille, est disponible afin de permettre aux groupes d'enfants d'accéder à un grand espace de jeux collectifs avec leurs animateurs.

5. Les activités

Toutes les activités seront l'émanation d'un projet collectif d'enfants, d'où la nécessité d'un choix varié d'activités afin de répondre aux attentes de tous. Nous pouvons proposer diverses activités :

- * Manuelles (peintures, bricolage...);
- * Jeux sportifs, collectifs et de coopération;
- * Jeux extérieurs;
- * Cuisine;
- * Jeux de construction;
- * Jeux de société;
- * Eveil musical, chant;
- * Contes - lecture;
- * Sorties, visites.

Afin de respecter les possibilités de chacun et de veiller à leur sécurité morale et physique, différentes étapes devront être instaurées (initiation, perfectionnement).

En fonction des besoins et de l'organisation, des sorties à l'extérieur du centre peuvent être prévus en amont afin de faire découvrir aux enfants les différentes activités touristiques de la région.

6. Les moyens humains

Afin de construire le périscolaire et les vacances, l'association recrute :

- * Un directeur (BAFD ou équivalent)
- * Minimum quatre animateurs (BAFA ou équivalent)

En référence au texte réglementaire, nous adapterons le nombre d'animateurs au nombre total d'enfants accueillis.

Chaque groupe d'enfants sera encadré d'au moins un ou deux animateurs afin de proposer et mettre en place différentes activités répondant aux envies des enfants. L'équipe d'animation et de direction devront assurer la sécurité et les règles d'hygiène dans la structure, le bon déroulement de la journée et l'encadrement des animateurs et des stagiaires.

7. Sécurité

Concernant la sécurité des mineurs, la direction est en charge de donner les consignes concernant l'évacuation éventuelle des locaux et les mesures à respecter en cas d'incendie à son équipe d'animation. Les extincteurs doivent être conformes et être repérés par l'équipe d'animation.

De plus, la direction doit vérifier l'affichage des numéros d'urgence, le nom et le numéro de téléphone de la personne-ressource, d'un plan des locaux et les consignes d'évacuation en cas d'incendie et le numéro d'enfance maltraitée.

Un registre d'infirmerie est placé à l'accueil afin d'être à disposition de tous les animateurs. Il doit être complété au plus vite après un soin appliqué à un enfant.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'équipe d'animation est tenue de lire et de mettre en pratique le protocole sanitaire rédigé par la direction. Ce protocole est mis à jour à chaque nouvelles recommandations du SDJES.

8. Projet éducatif et projet pédagogique au service des parents et de l'équipe d'animateurs

Chaque animateur, chaque directeur recevra en main propre le projet éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs. Dans la mesure du possible, le projet pédagogique sera construit entre le directeur et l'équipe d'animateur.

De plus, des exemplaires du projet pédagogique seront disponibles pour chaque parent qui souhaiterait prendre connaissance des valeurs et des choix que nous portons dans le cadre de l'accueil de loisirs.